



Mandat de recherche N°

2018 -

(Article 6 loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 et articles 72 et suivants du décret N° 72-678 du 20 juillet 1972)

Le Mandant

M. et/ou Mme

Demeurant

Téléphone M. : Téléphone Mme :

e-mail M. : e-mail Mme :

Le Mandataire

La société Coloc & Vie, sarl au capital de 10 000 € - 52 rue de Bezons, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 642 016 505 Carte T N° 1592N1485 - Garantie financière délivrée par Galian, 89, rue la Boétie 75008 PARIS- Tél : +33 (0) 1 46 40 7000 - Email : contact@coloc-et-vie.fr - Web : www.coloc-et-vie.fr. Agents Immobiliers - Administrateurs de Bien, légalement représentée par son Gérant Monsieur MAURISSAT Patrick

Préambule

Le mandat confère la mission au mandataire, qui l'accepte, de recherche, en vue de l'acquérir, un bien répondant aux caractéristiques définies ci-dessous :

1 - Type de biens recherchés

Nature : Appartement / maison

Désignation succincte (surface, nombre de chambres...) :

Secteur géographique :

Budget maximum (tous frais compris) :€ Rentabilité souhaitée :%

2 - Durée du mandat

Ce mandat est consenti au mandataire pour une durée de 12 mois.

Le mandant reconnaît que les affaires proposées et visitées sont strictement confidentielles ; il s'interdit pendant la durée du mandat et dans les 12 mois suivant son expiration, d'en traiter l'achat éventuel avec son vendeur.

3 / Rémunération

En cas de réalisation d'une transaction ou le mandant se porterait acquéreur d'un des biens recherchés et proposés par la mandataire, ce dernier aura droit à une rémunération de ... % HT. Cette rémunération sera supportée par le mandant.

Important

Un agent immobilier ne peut réclamer une commission ou rémunération que si, préalablement à toute négociation ou engagement, il détient un mandat écrit, délivré par une des parties et précisant la condition de la rémunération ou commission ainsi que la partie qui en aura la charge.

Ainsi, dans le cas où le mandant ne se porterait pas acquéreur d'un des biens proposés par le mandataire, aucune rémunération ne lui serait due et tous les frais occasionnés par les démarches du mandataire resteraient à la charge exclusive de ce dernier.

Fait à Courbevoie Le.....

En 2 exemplaires originaux dont un remis dès à présent au mandant qui le reconnaît.

Le MANDANT

(mention « lu et approuvé, bon pour mandat ») 1

LE MANDATAIRE

(mention « lu et approuvé, mandat accepté »)